

REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix - Travail -Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'EXTREME-NORD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY  
\*\*\*\*\*  
PRÉFECTURE DE YAGOUA  
\*\*\*\*\*  
SERVICE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET  
FINANCIERES  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
FAR NORTH REGION  
\*\*\*\*\*  
MAYO DANAY DIVISION  
\*\*\*\*\*  
DIVISIONAL OFFICE OF YAGOUA  
\*\*\*\*\*  
FINANCIAL AND ECONOMIC AFFAIRS  
SERVICE  
\*\*\*\*\*

0000 14

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° /AONO/AC/CDPM-MD/AI/2025 DU 05 JUIN 2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ FORAGES  
EQUIPÉ DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS LES LOCALITES DE  
GOLOMBOUR-ZOUAYE (DATCHEKA), MALE-DADJAMKA (KAR-HAY),  
KOROKORO-GAYE (KALFOU), BOUGAYEL (KALFOU), ET TOUPPERE (KAIKAI),  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

**Financement :** Budget d'Investissement Public du MINEPAT, Exercice 2025.

#### 1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget d'Investissement Public du MINEPAT, le Préfet du Département du Mayo-DANAY, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert, pour le compte du Délégué départemental de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Mayo-DANAY, Maître d'Ouvrage Délégué, relatif aux travaux de construction de cinq (05) forages productifs équipés de PMH dans les localités de GOLOMBOUR-ZOUAYE (DATCHEKA), MALE-DADJAMKA (KAR-HAY), KOROKORO-GAYE (KALFOU), BOUGAYEL (KALFOU), ET TOUPPERE (KAIKAI), Département du Mayo-DANAY, Région de l'Extrême-Nord.

#### 2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Etudes et installation du chantier
- Foration;
- Equipement et développement ;
- Essai de débit, désinfection et analyse
- Réalisation de la superstructure
- Pompe, gestion et identification du Projet.

#### 3- Allotissement

Sans objet.

#### 4- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quarante-deux millions cinq cents mille francs (42 500 000) FCFA toutes taxes comprises.

#### 5- Délai d'exécution

Le délai maximum prévu, par le Maître d'Ouvrage Délégué, pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de trois (02) mois.

#### 6- Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

## **7- Financement**

Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire 59 94 195 05 1100000 523412.

## **8- Mode soumission**

Le mode de soumission retenu dans le cadre du présent marché est : hors ligne

## **9- Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou toute autre structure agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **850 000 (huit cent cinquante) F CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

**Les cautionnements émis dans le cadre des Marchés publics doivent être constitués à cent pour cent et consignés en numéraires à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).**

## **10- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier peut être consulté, aux jours et heures ouvrables, à la Préfecture de Yagoua, dès publication du présent Avis.

**Il peut être également consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> et sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm) ).**

## **11- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier peut être obtenu à la Préfecture de Yagoua, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **50.000 (cinquante mille) francs CFA**, payable à la Recette des Finances de Yagoua.

## **12- Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée à la Préfecture de Yagoua contre récépissé, au plus tard le **24 Juin 2025 à 14 Heures précises** et devra porter la mention :

**000014 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° /AONO/AC/CDPM-MD/AI/2025 DU 05 JUIN 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE  
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ FORAGES PRODUCTIFS EQUIPES DE  
POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LES LOCALITES DE GOLOMBOUR-ZOUAYE, MALE-  
DADJAMKA, KOROKORO-GAYE, BOUGAYEL ET TOUPPERE, DEPARTEMENT DU MAYO-  
DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD:  
'A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement'**

## **13- Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originelle de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou toute autre structure agréée par le Ministère chargé des Finances.

## **14- Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **24 Juin 2025 à 15 heures précises** par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Mayo-DANAY dans la Salle de Réunions de la Préfecture de Yagoua.  
*Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.*

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence de la caution de soumission;
2. L'absence d'une pièce administrative, 48 heures après l'ouverture des plis;
3. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
4. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;
5. La note technique inférieure à 70% des oui.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

## 2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1.	Un Tableau comportant le bilan des travaux sur deux années supérieur ou égal au montant prévisionnel par année du marché ;	oui/non
2.	L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale au coût prévisionnel du marché ;	oui/non
3.	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;	oui/non
4.	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier);	oui/non
5.	Les matériels essentiels (Atelier de foration, Petit outillage de chantier et Véhicule de liaison) ;	oui/non
6.	La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures socio-environnementales)	oui/non
7.	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant de la visite du site	oui/non

**Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70% des oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.**

## 16- Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

## 17- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 18- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables à la Préfecture de Yagoua, dès publication du présent avis.

## 19. Lutte contre la Corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) par SMS ou appels aux numéros téléphoniques : (+237) 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

### COPIES :

- MINEPAT/YDE (ATCR) ;
- MINMAP/YDE (ATCR)
- ARMP (Pour publication et archivage)
- DDEPAT/MD (Pour infos)
- DDMAP/MD (Pour Infos)
- PRESIDENT CDPM (Pour infos)
- AFFICHAGE/CHRONOS/-

